

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 février 2026
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-six, le 09 février à 19 heures 34, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, CERTENAIS Fabrice, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann (*arrivé à 19h35*), AUFFRAY Claude, DELAHAYE Isabelle, BUI Lam.

Absents ayant donné pouvoir : BEUX Gwenaëlle (a donné pouvoir à Mme BRANQUART Delphine), DBOUK Lama (a donné pouvoir à GUMEZ Cathy), DAVY Jonathan (a donné pouvoir à DUVAL Soazig).

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : DENIS Murielle

Date de la convocation : 03 février 2026

Constat de quorum et ouverture de la séance à 19h34.

Le Conseil Municipal arrête le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Ordre du jour de la séance

n°	Rapporteur	Thématique	Objet
2026-01	JF Giffard	Finances	Reprise anticipée des résultats 2025 - Budget principal
2026-02	JF Giffard	Finances	Fixation des taux communaux d'imposition
2026-03	JF Giffard	Finances	Budget primitif 2026 - Budget principal
2026-04	JF Giffard	Finances	Budget primitif 2026 - Budget annexe Espace Santé
2026-05	JF Giffard	Finances	Modification de la répartition pluriannuelle des crédits de paiement – AP/CP portant sur la construction d'un Pôle Socio Culturel
2026-06	JF Giffard	Finances	Subvention globale de fonctionnement 2026 du CCAS
2026-07	JF Giffard	Finances	Sollicitation subvention DETR - Acquisition de modulaires pour le G.S
2026-08	F Certenais	Vie éducative	Subvention à l'OGEC et aux OCCE maternelle et élémentaire pour les activités et transports
2026-09	G.Bouvier	Travaux	Acte de servitude avec Enedis - parcelles AE 564/565/568
2026-10	S Duval	Culture	Fixation de tarifs pour les spectacles
2026-11	N. Blanc	Foncier	Délégation du conseil à Mme le Maire - Droit de préemption
2026-12	L. Brodier	Cimetière	Délégation du conseil à Mme le Maire - Concessions

2026-01 – Reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait, en principe, après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N.

Il est néanmoins possible de reprendre le résultat avant le vote du CFU : on parle alors de reprise anticipée du résultat.

N'ayant pas la capacité de voter le CFU dès maintenant, il est proposé de procéder ainsi cette année.

Au-delà de sa simple constatation, cela permet l'affectation provisoire du résultat N-1 sur l'exercice N. Par la suite, l'approbation du résultat et son affectation ne pourront devenir définitives qu'après une délibération dédiée intervenant postérieurement au vote effectif du CFU.

Les résultats ont ainsi été calculés sur la base des comptes provisoires de la commune et ont fait l'objet d'un accord préalable du Directeur du service de gestion comptable de Montfort sur Meu (SGC de rattachement).

A ce stade, les résultats de clôture suivants sont constatés :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat annuel 2025	652 343,75 €	Résultat annuel 2025	676 057,02 €
Résultats antérieurs reportés	1 500 000,00 €	Résultats antérieurs reportés	- 1 929 251,69 €
Résultat cumulé (à affecter)	2 152 343,75 €	Résultat cumulé	- 1 253 194,67 €

Le solde des restes à réaliser en investissement, permettant de déterminer si la commune est en besoin de financement (solde négatif) ou en capacité de financement (solde positif), est le suivant :

Solde des restes à réaliser d'investissement		Détermination du besoin ou de la capacité de financement	
Restes à réaliser recettes	3 104 625,50 €	Résultat cumulé d'investissement	- 1 253 194,67 €
Restes à réaliser dépenses	421 199,03 €	Solde des restes à réaliser	2 683 426,47 €
Soldes des restes à réaliser	2 683 426,47 €	Solde	1 430 231,80 €

Il est constaté un solde positif : il y a donc une capacité de financement. Une affectation au compte 1068 (réserve) est facultative.

Afin de financer une partie des investissements et réduire le recours à l'emprunt, il est proposé d'affecter néanmoins une dotation de 652 343,75 € en réserve au compte 1068. Ce montant est déduit du résultat cumulé constaté en section de fonctionnement et permet d'en déduire le montant d'excédent reporté en recettes de fonctionnement au compte 002, qu'il est proposé de retenir en reprise anticipée.

Proposition d'affectation	
Affectation en réserve (C/1068)	652 343,75 €
Déficit d'investissement reporté (D/001)	- 1 253 194,67 €
Excédent de fonctionnement reporté (R/002)	1 500 000,00 €

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix Pour,

2 abstentions (CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte),

Le Conseil Municipal :

constate de manière provisoire les résultats suivants et les reprend de manière anticipée au budget primitif 2026 :

- Compte 1068 (affectation en réserve) : 652 343,75 €
- Compte D 001 : déficit d'investissement reporté : 1 253 194,67 €
- Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 500 000 €

2026-02 - Fixation des taux communaux d'imposition 2026

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Dans le cadre du budget primitif de l'année 2026, il revient au conseil municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2026.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux unique de référence est déterminé par le cumul du taux communal en vigueur (21,97%) et du taux départemental (19,90%) soit un taux de référence de 41,87%. La commune dispose d'un pouvoir de taux. Le choix d'une stabilité est retenu pour 2026.

⇒ 2026 : Choix d'une stabilité du taux unique de taxe foncière sur les propriétés bâties => 41,87%

Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, aucune évolution n'est à signaler.

⇒ 2026 : Choix d'une stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties => 46,67%

Concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, aucune évolution n'est à signaler :

⇒ 2026 : Choix du maintien du taux historique soit => 19,79%

Vu la commission unique du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe les taux communaux d'imposition 2026 comme suit :

Nature	Taux proposés
Taxe sur le foncier bâti	41,87 %
Taxe sur le foncier non bâti	46,67 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,79 %

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 de la commune.

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le projet de budget primitif 2026 de la commune est arrêté aux montants suivants :

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 6 693 953 euros.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 687 456,00	0,00	0,00	6 693 953,00	0,00	0,00	6 693 953,00	6 693 953,00
011	Charges à caractère général (3)	1 215 000,00	0,00	0,00	1 251 450,00	0,00	0,00	1 251 450,00	1 251 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 722 500,00	0,00		2 804 175,00	0,00		2 804 175,00	2 804 175,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		50,00	0,00		50,00	50,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	617 677,00	0,00	0,00	635 177,00	0,00	0,00	635 177,00	635 177,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 555 177,00	0,00	0,00	4 690 852,00	0,00	0,00	4 690 852,00	4 690 852,00
66	Charges financières	187 500,00	0,00		192 300,00	0,00		192 300,00	192 300,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		190 500,00	0,00	0,00	195 300,00	0,00		195 300,00	195 300,00
Total des dépenses réelles		4 745 677,00	0,00	0,00	4 886 152,00	0,00	0,00	4 886 152,00	4 886 152,00
023	Virement à la section d'investissement	1 791 779,00			1 647 695,00	0,00		1 647 695,00	1 647 695,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	150 000,00			160 106,00	0,00		160 106,00	160 106,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 941 779,00			1 807 801,00	0,00		1 807 801,00	1 807 801,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 6 693 953,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 187 456,00	0,00	5 193 953,00	0,00	5 193 953,00
013	Atténuations de charges (2)	57 000,00	0,00	59 500,00	0,00	59 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	465 184,00	0,00	488 000,00	0,00	488 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	853 663,50	0,00	867 508,00	0,00	867 508,00
731	Fiscalité locale	3 137 180,00	0,00	3 230 125,00	0,00	3 230 125,00
74	Dotations et participations (2)	488 500,00	0,00	501 000,00	0,00	501 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	127 328,50	0,00	19 520,00	0,00	19 520,00
Total des recettes de gestion des services		5 128 856,00	0,00	5 165 653,00	0,00	5 165 653,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total des recettes réelles		5 130 856,00	0,00	5 167 653,00	0,00	5 167 653,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	56 600,00		26 300,00	0,00	26 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		56 600,00		26 300,00	0,00	26 300,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 1 500 000,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 6 693 953,00

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 6 299 908,70 euros.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

Chapitre		DEPENSES							
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 186 379,72	421 199,03	863 138,00	4 625 515,00	0,00	863 138,00	3 762 377,00	5 046 714,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		5 540 579,72	421 199,03	863 138,00	4 014 615,00	0,00	863 138,00	3 151 477,00	4 435 814,03
Total des dépenses d'équipement		5 540 579,72	421 199,03	863 138,00	4 014 615,00	0,00	863 138,00	3 151 477,00	4 435 814,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00		550 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00	4 600,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		504 600,00	0,00	0,00	554 600,00	0,00	0,00	554 600,00	554 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 045 179,72	421 199,03	863 138,00	4 569 215,00	0,00	863 138,00	3 706 077,00	4 990 414,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	56 600,00			26 300,00	0,00		26 300,00	26 300,00
041	Opérations patrimoniales (7)	84 600,00			30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'ordre		141 200,00			56 300,00	0,00		56 300,00	56 300,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									1 253 194,67
Total des dépenses d'investissement cumulées									6 299 908,70

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		RECETTES				
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 519 338,18	3 104 625,50	2 542 939,45	0,00	5 647 564,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	738 125,50	3 104 625,50	0,00	0,00	3 104 625,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 351 833,68	0,00	175 138,45	0,00	175 138,45
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 089 959,18	3 104 625,50	175 138,45	0,00	3 279 763,95
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	403 000,00	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		403 000,00	0,00	530 000,00	0,00	530 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 492 959,18	3 104 625,50	705 138,45	0,00	3 809 763,95
021	Virement de la section de fonctionnement	1 791 779,00		1 647 695,00	0,00	1 647 695,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	150 000,00		160 106,00	0,00	160 106,00
041	Opérations patrimoniales (6)	84 600,00		30 000,00	0,00	30 000,00
Total des recettes d'ordre		2 026 379,00		1 837 801,00	0,00	1 837 801,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						652 343,75
Total des recettes d'investissement cumulées						6 299 908,70

Discussion :

Elisabeth CORMAULT :

Bonsoir. Je m'excuse, je ne suis pas particulièrement douée pour les chiffres et les finances publiques, et je m'en excuse, mais il y a des éléments qui m'interrogent.

J'ai remarqué que dans le budget prévisionnel de 2026, les charges de fonctionnement s'élèvent à 4 690 852, les charges financières 195 300, et les recettes de fonctionnement 5 165 653 euros. Alors que dans le tableau de présentation de calcul du niveau d'épargne présenté lors du ROB, les charges de fonctionnement s'élèvent à 4 396 065. Les charges financières 165 900 et les recettes de fonctionnement 5 283 222 euros. Donc, ces différences viennent d'où ?

Jean-François GIFFARD :

Oui, je n'ai pas noté tous les chiffres qui ont été lancés. Quand on était au ROB, on était à un niveau de prévision qui était encore plus macro qu'on est aujourd'hui. Je pense que la différence vient de là. On a affiné un peu depuis le ROB.

Après, je ne saurais pas vous dire comme ça en direct sur quels chapitres sont effectivement les différences, il faudrait regarder plus précisément, mais à mon avis, on était sur davantage d'approximations, davantage d'hypothèses au moment du ROB qu'on l'est aujourd'hui au moment du BP. Je ne sais pas être plus précis à ce stade sur les chiffres que vous évoquez, il faudra regarder plus précisément.

Mme Le Maire :

On peut peut-être rajouter, y a-t-il un chiffre en particulier qui vous choque le plus, Madame Cormault ? Je rejoins tout à fait ce que vient de vous répondre Monsieur GIFFARD. Quand nous sommes au stade du ROB, on est sur... Voilà, tout à fait. Et donc on finalise les chiffres au moment du budget.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix Pour,

2 abstentions (CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte),

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2026 de la commune ;
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-04 – Budget primitif 2026 – Budget annexe « Espace Santé »

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 du budget annexe « Espace Santé ».

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe « Espace Santé » est arrêté aux montants suivants.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 26 650 euros.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	26 650,00	0,00	0,00	26 650,00	26 650,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		150,00	0,00		150,00	150,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	8 150,00	0,00		8 150,00	8 150,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	21 650,00	0,00	0,00	21 650,00	21 650,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	26 650,00
--	------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	26 650,00	0,00	26 650,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	2 200,00	0,00	2 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	24 450,00	0,00	24 450,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	26 650,00	0,00	26 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	26 650,00	0,00	26 650,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	26 650,00
--	------------------

La section d’investissement est équilibrée en dépenses et en recettes budgétairement à 490 000 euros.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	485 000,00	0,00	0,00	485 000,00	485 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	485 000,00	0,00	0,00	485 000,00	485 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	490 000,00	0,00	0,00	490 000,00	490 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 490 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

		RECETTES				
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N.1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N.1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	490 000,00	0,00	490 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	485 000,00	0,00	485 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	485 000,00	0,00	485 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	485 000,00	0,00	485 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		5 000,00	0,00	5 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00

Discussion :

Elisabeth CORMAULT :

Pour ma part, je voterai contre car je ne suis pas convaincue de l'opportunité d'acquérir une cellule au pôle santé, comme je l'ai déjà exprimé en septembre dernier.

D'une part, le coût d'investissement et potentiellement de fonctionnement me semble démesuré au regard des capacités financières de la commune et de ses besoins en équipements collectifs. D'autre part, c'est pour moi une acquisition qui devrait rester dans la sphère du privé et de ses professionnels. Et enfin, je comprendrais si nous étions dans un désert médical, ce qui n'est pas le cas. Il y a une attractivité évidente de notre territoire. Donc voilà les raisons pour lesquelles je voterai contre.

Jean-François GIFFARD :

C'est un avis, ça n'appelle pas de réponse de notre part. Vous avez le droit.

Mme Le Maire :

Je prends acte Mme CORMAULT.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix Pour,

2 voix Contre (CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte),

1 abstention (HUARD Hervé),

Le Conseil Municipal :

- approuve le budget primitif 2026 du budget annexe « Espace Santé » ;
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- autorise Mme le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-05 - Révision de l'autorisation de programme et des crédits de paiement – Construction d'un Pôle Socio Culturel.
Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le conseil municipal a créé, par délibération n°2023-12 en date du 20 mars 2023, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiements (CP) pour la construction d'un Pôle Socio Culturel.

Cette procédure permet la gestion pluriannuelle des investissements. Elle se compose :

- **De l'autorisation de programme (AP)** qui constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être envisagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à qu'il soit procédé à leur annulation. Elle peut être révisée à tout moment par délibération.
- **Des crédits de paiement (CP)** qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal.

A l'issue de l'exercice budgétaire 2025, il convient donc de mettre à jour cette AP/CP pour prendre en compte la consommation réelle des crédits de paiement de l'exercice 2025.

Projet	Opération comptable	Montant AP en € TTC		
		Estimation coûts travaux (A)	Enveloppe aléas (B)	Coût total (A+B)
Pôle Socio Culturel	41 - Marchés travaux Pôle Socio Culturel	4 410 000,00 €	440 000,00 €	4 850 000,00 €

	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027
Répartition actualisée	377 125 €	1 875 027 €	2 110 210 €	487 638 €	- €
<i>Pour mémoire, répartition antérieure</i>	377 125 €	1 875 027 €	2 597 848 €	- €	
FCTVA (prévisionnel)		61 864 €	307 579 €	346 159 €	79 992 €
Participations PUP	368 840,07 €			305 098 €	
Fonds de concours RM		178 216 €		178 216 €	
Solde commune	- 8 285,01 €	- 1 634 947,51 €	- 1 802 630,84 €	341 834,90 €	- 79 992,14 €

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix Pour,**

Le Conseil Municipal :

- approuve la mise à jour de l'autorisation de programme pour la construction d'un Pôle Socio Culturel et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.
- charge Mme le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-06 - Versement d'une subvention globale de fonctionnement au CCAS de la Chapelle des Fougeretz

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 21 000 €, au titre de l'exercice 2026. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2026.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS, constatés en fin d'année.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de l'exercice 2026, nature 657363.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- attribue une subvention globale de fonctionnement d'un montant maximum de 21 000 € au CCAS de la commune de la Chapelle des Fougeretz.

2026-07 – Demande de subvention DETR pour l'acquisition de modulaires au groupe scolaire Georges Martinais

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Notre commune connaît une forte croissance démographique, l'augmentation du nombre d'enfants à accueillir dans nos écoles et nos accueils de loisir se poursuit et est appelée à perdurer encore dans les prochaines années.

Compte tenu des livraisons de logements prévues cette année et des prévisions d'effectifs pour la prochaine rentrée, il est envisagé d'acquérir des locaux modulaires au sein du groupe scolaire Georges Martinais qui permettront de conserver des conditions d'accueil et de travail satisfaisantes. En effet, bien que les locaux actuels offrent une certaine marge de manœuvre, ils ne pourront pas permettre de disposer des surfaces à même de garantir le confort tant des élèves que des équipes éducatives.

Cela permettra en outre, au vu des travaux à engager dans les prochaines années (réalisation du nouveau bâtiment pour la restauration scolaire puis restructuration et rénovation des bâtiments existants, qui devront se dérouler en site occupé), de disposer des locaux nécessaires en cas de besoin de relocalisation provisoire en phase travaux.

Le coût estimé du projet est de 520 000 € HT (coût d'acquisition hors fondations et génie civil).

Il est proposé de solliciter un co-financement de l'Etat sous la forme d'une dotation d'équipement aux territoires ruraux (D.E.T.R). Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses prévisionnelles	Montant H.T	Recettes prévisionnelles	Montant H.T
Acquisition	520 000 €	Subvention DETR (30%)	156 000 €
		Autofinancement	364 000 €
Sous total	520 000 €	Sous total	520 000 €

La subvention serait sollicitée au titre de l'enveloppe relative aux bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance pour laquelle le taux maximum de subvention est de 30% et le plafond de dépenses éligibles de 700 000€ HT.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- approuve l'opération d'acquisition de locaux modulaires pour le groupe scolaire Georges Martinais ;
- arrête les modalités de financement telles que présentées ci-avant ;
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2026-08 - Subvention à l'OGEC et aux OCCE maternelle et élémentaire pour les activités et transports

Rapporteur : Fabrice CERTENAIS

Afin de permettre aux équipes enseignantes des écoles publiques et privée de mener à bien des projets et des activités, une subvention pour les activités et les transports associés est attribuée chaque année. Le montant est fixé par élève et sont pris en compte tous les enfants scolarisés sur la commune (domiciliés ou non sur la commune).

Le versement de cette subvention est effectué :

- Pour l'école maternelle Georges Martinais à l'association de l'OCCE de l'école maternelle ;
- Pour l'école élémentaire Georges Martinais à l'association de l'OCCE de l'école élémentaire ;
- Pour l'école Notre-Dame à l'association OGEC.

Attribué pour une année civile, le montant de cette subvention tient compte des effectifs des 2 années scolaires concernées et est calculé sur la base :

- des effectifs de janvier à juillet, pondérés à 60% ;
- des effectifs constatés à la rentrée de septembre, pour la période de septembre à décembre, pondérés à 40%.

Un premier versement représentant 80% de la subvention provisoire (basée sur les effectifs de janvier à juillet) est versé courant du 1er trimestre de l'année.

Un second versement, valant solde, de la subvention définitive est versé au 4ème trimestre de l'année civile. Un bilan d'utilisation des fonds est transmis à la commune par les écoles au cours du 1er trimestre de l'année civile suivante.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- attribue pour l'année 2026 une subvention sur la base d'une dotation individuelle de 37 euros par élève aux associations OCCE maternelle et élémentaire et OGEC, selon le calendrier de versement détaillé ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte y afférent.

2026-09 - Acte de servitudes avec Enedis – parcelles AE 564/565/568

Rapporteur : Gérard BOUVIER

Dans le cadre de la réalisation du pôle santé, Enedis a procédé à l'implantation d'ouvrages électriques nécessaires à l'alimentation de l'équipement. La réalisation de ces travaux d'alimentation a nécessité l'établissement d'une convention de servitudes sur les parcelles communales cadastrées AE 564/565/568, signée le 11 juillet dernier.

Afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation, il convient d'établir les actes notariés correspondants.

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer les actes à passer avec Enedis, en l'étude des « Notaires de la Visitation » de Rennes pour les ouvrages électriques sur les parcelles AE 564/565/568 ainsi que tout document afférent à ce dossier.

2026 – 10 – Tarifs des spectacles

Rapporteur : Soazig DUVAL

Le Pôle socio-culturel permet la planification de spectacles dans le cadre d'une programmation culturelle, ce qui nécessite de définir une politique tarifaire.

A ce jour, les spectacles programmés dans le courant du 1er semestre 2026 sont les suivants :

- Itinéraires Terre, spectacle musical tout public (Ensemble Chamade)
- Les aventures de Youri, magie pour enfants de 3 à 11 ans (Romain Illusion)
- Comment j'ai tué mon mari, théâtre tout public à partir de 15 ans (compagnie Chapaulau)
- Lombric Fourchu, sauve la planète (marionnette et ventriloquie, tout public dès 5 ans)
- Ames Sud, concert tout public (Trio BoWind)
- Agata Krwawnik, jazz.

Afin de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, en particulier des familles avec des enfants, la modicité des tarifs est recherchée.

Au vu des tarifs constatés dans les autres communes, dont les plus modiques se situent entre 9 et 12 € pour le plein tarif, les montants suivants sont proposés :

- plein tarif :
 - 8 €
 - 4 € pour les spectacles jeune public Les aventures de Youri et Lombric Fourchu
- tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi) et carte Sortir! : 4 €
- moins de 12 ans : gratuité

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- fixe les tarifs suivants pour les spectacles organisés par la Commune :
 - plein tarif :
 - 8 €
 - 4 € pour les spectacles jeune public Les aventures de Youri et Lombric Fourchu
 - tarif réduit (moins de 18 ans, étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi) et carte Sortir! : 4 €
 - moins de 12 ans : gratuité
- autorise Mme le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

2026-11 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption

Rapporteur : Natacha BLANC

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature	Surface terrain en m ²	Acheteur	Date non préemption
7 rue du Chêne aux Dames	AK 72	Bâti	381	Particulier	24/11/2025
14 rue du Moulin Neuf	AE 399	Bâti	1142	Particulier	31/12/2025
1 Allée de la Rossette	AD 146	Bâti	577	Particulier	31/12/2025
3 Allée des Coudriers	AM 304	Bâti	352	Particulier	31/12/2025
28 La Rigoudais	AL 42	Bâti	1963	Particulier	31/12/2025
5 rue des Pommiers	AC 169	Bâti	300	Particulier	31/12/2025

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix Pour,**

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

2025-12 - Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Concessions de cimetière

Rapporteur : Lionel BRODIER

En vertu de la délégation qui a été conférée par le Conseil Municipal à Mme le Maire en matière de concessions de cimetière, l'assemblée est informée des décisions prises par cette dernière, listées ci-après.

Date de l'acte	N° d'acte	Nature	Emplacement	Durée
25/11/2025	534	Caveau	UF 49	15 ans
03/01/2026	535	Caveau	UF 50	15 ans

Vu la commission unique du 26 janvier 2026,

**Après en avoir délibéré,
Par 27 voix Pour,**

Le Conseil Municipal :

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Mme Le Maire :

Avant de conclure ce dernier conseil de la mandature, je voulais prendre un moment pour vous remercier. Pendant ces quatre années, chacun s'est investi à sa manière, avec ses convictions, ses sensibilités, parfois différentes, mais toujours assumées. Nos débats, nos échanges et le travail accompli ont nourri et guidé notre action collective au service de l'ensemble des Chapelloises et Chapellois.

*Je tiens vraiment à saluer l'engagement de chacun et chacune d'entre vous, ce qui a permis de travailler ensemble, sereinement, et de faire avancer les choses pour notre commune.
Donc je vous remercie sincèrement.*

Je tiens également à remercier l'ensemble des agents pour leur accompagnement et leur appui au quotidien dans la mise en œuvre de nos actions.

L'ordre du jour est épuisé, donc je lève la séance à 20h33. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 20H33

La secrétaire de séance, Murielle DENIS



PV CM du 09 février 2026

Madame le Maire, Christèle GASTÉ

